

EOS Imaging

Société anonyme

10, rue Mercoeur

75011 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

PKF FIDEA CONTROLE

Membre du réseau PKF International

101 rue Miromesnil

75 008 Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

EOS Imaging

Société anonyme

10 rue Mercoeur

75011 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société EOS imaging,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EOS Imaging relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Continuité d'exploitation

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, le Groupe EOS imaging dispose d'une trésorerie et équivalent de trésorerie de 9,7 millions d'euros contre 8,2 millions d'euros à l'ouverture. Les activités courantes sur l'exercice 2020 ont permis de générer 4,7 millions d'euros. Dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés en application du principe de continuité d'exploitation, le management a établi un prévisionnel de trésorerie, sur les 12 prochains mois, soit jusqu'avril 2022. Celui-ci permet de confirmer la pertinence de ce principe, notamment grâce à l'obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat à hauteur de 4,3 millions d'euros en avril 2021, comme mentionné dans la note « 4.13. Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré la continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit du fait des estimations importantes nécessaires à l'identification des encaissements prévisionnels, des besoins de trésorerie à couvrir et à la construction du prévisionnel de trésorerie par la direction du Groupe.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à réaliser un examen critique des hypothèses retenues pour la construction du prévisionnel de trésorerie à 12 mois. Nous avons notamment :

- Obtenu et pris connaissance du prévisionnel de trésorerie établi par le Groupe, jusque avril 2022 ;
- Apprécié sa cohérence avec les données prévisionnelles issues du budget 2021, établi sous le contrôle de la direction générale et approuvé par le conseil d'administration du 14 mars 2021 ;
- Vérifié la cohérence des hypothèses retenues en termes de prévisions d'activité avec notre connaissance de l'activité, par entretien avec la direction puis obtention de la documentation ad hoc, notamment l'octroi du Prêt Garanti par l'Etat en avril 2021 ;
- Apprécié la qualité du processus d'établissement des prévisions de trésorerie ou du processus budgétaire en comparant les prévisions faites au cours des exercices précédents avec les réalisations effectives ;
- Enfin, nous avons vérifié que les informations mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés donnaient une information appropriée.

Modalités d'évaluation des créances clients

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, les créances clients s'élèvent à 9,8 millions d'euros comme détaillé à la note « 11. Créances clients et autres actifs courants » de l'annexe aux comptes consolidés. Ces créances correspondent notamment à des ventes d'équipements EOS dont le délai de règlement peut parfois s'étendre contractuellement jusqu'à l'installation

chez l'utilisateur final, par des équipes dédiées. La direction procède, à chaque clôture, à une évaluation du montant restant à percevoir, y compris au titre de ventes réalisées sur des exercices précédents. Elle en a traduit les conséquences en ajustant le chiffre d'affaires et les créances clients concernées d'un montant de 1,2 millions correspondant au risque de renégociation par les clients au titre de ces anciennes machines non encore installées.

Nous avons considéré que l'évaluation des créances clients est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative dans les comptes consolidés de la société de ces créances et du jugement nécessaire à l'estimation du montant restant à percevoir.

Notre réponse

Notre approche d'audit sur l'évaluation des créances clients est fondée sur des tests de détails sur les créances. Ceux-ci ont consisté à :

- Identifier les créances anciennes, obtenir auprès des directions financière et générale des explications sur leur ancienneté, examiner le respect des clauses contractuelles relatives au règlement des factures et les échanges avec les distributeurs ou les utilisateurs finaux concernés ainsi que l'avancement de l'installation de l'équipement, afin d'apprécier l'estimation des perspectives de déboucement de ces créances faites par la direction,
- Revoir la pertinence et l'impact de la méthodologie d'évaluation adoptée par le client ainsi que de certaines opérations particulières comme les reprises de machines.
- Prendre connaissance des réponses des avocats à nos demandes d'information, afin d'identifier d'éventuelles renégociations en cours qui n'auraient pas donné lieu à impact sur le chiffre d'affaires et les créances clients.
- Examiner le caractère suffisant et approprié des informations fournies dans les annexes aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EOS Imaging par votre assemblée générale du 13 juin 2013 pour le cabinet Deloitte & Associés, le mandat ayant été renouvelé lors de votre assemblée générale du 5 juin 2019.

Le cabinet PKF Fidea Contrôle a été nommé par votre assemblée générale du 5 juin 2019.

Au 31 décembre 2020, Deloitte & Associés était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet PKF Fidea Contrôle dans sa seconde année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 29 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PKF FIDEA Contrôle
Membre de PKF international

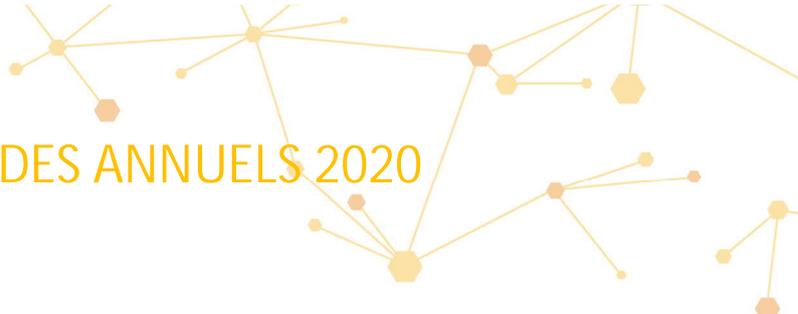


Aurélie LAFITTE

Deloitte & Associés



Géraldine SEGOND



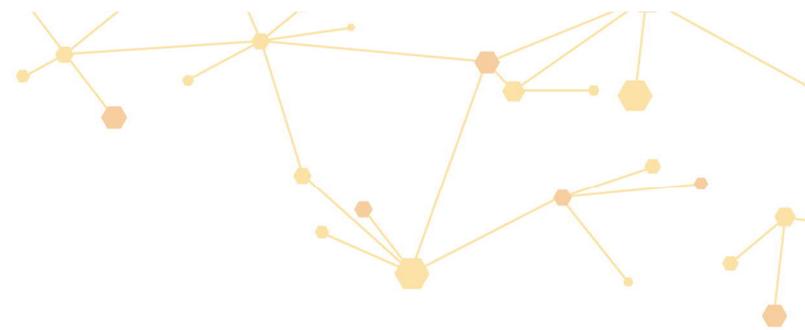
COMPTES CONSOLIDES ANNUELS 2020



Société anonyme au capital de 266 599,46 euros
Siège social : 10 rue Mercœur 75011 Paris
RCS de Paris 349 694 893



CONNECTING IMAGING TO CARE



ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
(En milliers d'euros)

ACTIF	Note	12/31/20	12/31/19
Ecarts d'acquisition	5	5 131	5 131
Immobilisations incorporelles	6	8 487	8 488
Droits d'utilisation	7	3 671	4 386
Immobilisations corporelles	8	1 535	2 068
Actifs financiers	9	155	197
Total des actifs non courants		18 979	20 271
Stocks et encours	10	13 377	13 513
Clients et comptes rattachés	11.1	9 822	17 698
Autres actifs courants	11.2	3 191	5 215
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	9 717	8 186
Total des actifs courants		36 108	44 613
TOTAL DE L'ACTIF		55 087	64 884

PASSIF		12/31/20	12/31/19
Capital social		267	266
Actions propres		(443)	(448)
Primes liées au capital		166	6 916
Réserves		11 199	22 782
Réserves de conversion		406	991
Résultat consolidé, part du groupe		(11 179)	(18 429)
Total des capitaux propres	13	416	12 078
Provisions	14	685	1 144
Passifs financiers	15	24 473	24 646
Obligations locatives	7	3 247	3 912
Total des passifs non courants		28 405	29 702
Passifs financiers	15	1 551	1 738
Obligations locatives	7	527	531
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16.1	3 434	3 969
Autres passifs courants	16.2	20 754	16 866
Total des passifs courants		26 266	23 104
TOTAL DU PASSIF		55 087	64 884



ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL
(En milliers d'euros)

	Note	Exercice clos le	
		31-déc.-20	31-déc.-19
Produits des activités ordinaires			
Chiffre d'affaires		23 829	20 087
Autres produits		2 192	2 129
Total des produits des activités ordinaires	17	26 021	22 216
Charges opérationnelles			
Coûts directs des ventes	20.1	(11 223)	(10 962)
Coûts indirects de production et service	20.2	(4 587)	(4 402)
Recherche et développement	20.3	(5 597)	(4 799)
Ventes, clinique et marketing	20.4	(7 390)	(11 168)
Réglementaire	20.5	(804)	(911)
Coûts administratifs	20.6	(5 972)	(5 924)
Paiements fondés sur des actions	19	(38)	(743)
Total des charges opérationnelles		(35 611)	(38 908)
RESULTAT OPERATIONNEL		(9 591)	(16 693)
Charges financières	21	(2 746)	(1 904)
Produits financiers	21	1 163	168
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(11 173)	(18 429)
Charge d'impôt	22	(6)	
RESULTAT NET DE LA PERIODE - Part du groupe		(11 179)	(18 429)
Ecarts de conversion sur entités étrangères		(585)	349
Ecarts actuariels sur engagements retraites		(8)	114
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE		(11 772)	(17 966)
Résultat net par action (en euros) - de base et dilué		(0.42)	(0.7)

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
(En milliers d'euros)

	31-déc.-19	266	6 916	(448)	22 782	991	(18 429)	12 078
Affectation du résultat N-1					(18 429)		18 429	
Augmentation de capital	1	66						67
Affectation report à nouveau en prime d'émission		(6 816)		6 816				
Variation des écarts de conversion						(585)		(585)
Variation des écarts actuariels				(8)				(8)
Résultat de la période N							(11 179)	(11 179)
Paiements en actions					38			38
Actions propres			5					5
31-déc.-20	267	166	(443)	11 199	406	(11 179)	416	

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE
(En milliers d'euros)

	2020 12 mois	2019 12 mois
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Résultat net consolidé	(11 179)	(18 429)
Elimination des amortissements et provisions	2 716	2 174
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	38	743
Charges financières - Obligations locatives	124	134
Charges financières - Emprunt obligataire		
Charges financières - OCEANES	(306)	(180)
Charges financières - Avances remboursables	3	6
Capacité d'autofinancement	(8 604)	(15 552)
Stocks et encours	136	(4 734)
Clients et comptes rattachés	7 111	15 376
Autres actifs courants	2 008	(947)
Fournisseurs et comptes rattachés	(428)	(3 129)
Autres passifs courants	4 482	1 432
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	13 308	7 998
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	4 704	(7 554)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 677)	(3 318)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	393	461
Variation des actifs financiers	42	111
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(2 241)	(2 746)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	67	127
Emprunts USA, Canada	691	
Emprunts abandonnés Emprunts USA, Canada	(672)	
Remboursements d'avances et prêts à taux zéro	(76)	(655)
Obligations locatives	(793)	(699)
Acquisition / cession d'actions propres	5	(36)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	(777)	(1 263)
Incidences des variations des cours des devises	(154)	31
Variation de trésorerie	1 531	(11 532)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	8 186	19 718
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9 717	8 186
VARIATION DE TRESORERIE	1 531	(11 532)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : LA SOCIETE

Créée en 1989, la société EOS imaging SA développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéoarticulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées.

Dans le cadre de son développement à l'international, la société a créé quatre filiales :

- EOS Imaging Inc. aux Etats-Unis en juin 2006,
- EOS Image Inc. au Canada en août 2000,
- EOS Imaging GmbH en Allemagne en mai 2008,
- EOS Imaging Pte Ltd à Singapour en mai 2015.

En novembre 2013, la Société a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical, éditeur de logiciels de planification pour les chirurgies du genou et de la hanche et fabricant de guides de coupe personnalisés en orthopédie.

Depuis le 15 février 2012, la société est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

NOTE 2 : EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Accord en vue de l'offre publique d'Alphatec Holdings Inc sur EOS

Le 28 février 2020, le Conseil d'administration a approuvé la signature d'un accord relatif au dépôt d'un projet d'offre publique avec Alphatec Holdings, Inc. (Nasdaq : ATEC), une société de dispositifs médicaux spécialisée dans les solutions innovantes pour la chirurgie du rachis. Selon les termes de cet accord, ATEC lancerait une offre publique visant l'intégralité des actions et OCEANes émises par EOS.

L'Offre aurait été composée d'une offre publique d'achat en numéraire à titre principal au prix de 2,80 euros par action EOS et à titre subsidiaire d'une offre publique d'échange avec un ratio d'échange de 1 action ordinaire ATEC pour 2 actions EOS.

L'opération était soutenue par les principaux actionnaires d'EOS.

L'Initiateur a informé la Société le 24 avril 2020 de sa résiliation de l'accord relatif au dépôt du projet d'offre publique en raison de son appréciation de l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur la Société. La Société en a informé le marché par communiqué du 27 avril 2020 et un désaccord s'est élevé entre les deux sociétés. La Société ayant intenté une action judiciaire à l'encontre de l'Initiateur devant le Tribunal de commerce de Paris le 9 septembre 2020.

Les incertitudes créées par la COVID-19 ayant été dépassées, Alphatec a renouvelé son intérêt auprès de la Société en faveur d'un rapprochement prenant la forme d'une offre publique d'achat sur les Titres de la Société, formalisé par une lettre d'intention en date du 30 octobre 2020.

Lors de sa réunion du 15 décembre 2020, le conseil d'administration de la Société a accueilli favorablement le principe de l'Offre et a approuvé à l'unanimité la signature d'un nouvel accord (*tender offer agreement*) relatif au dépôt d'un projet d'offre publique d'achat par Alphatec Holdings, Inc.

Lors de sa réunion, le Conseil d'administration d'EOS a également mis en place un comité ad hoc composé de deux membres indépendants et a désigné un expert indépendant, Accuracy (représenté



par Monsieur Henri Philippe), afin d'établir une attestation d'équité sur les conditions financières de l'Offre.

L'opération est soutenue par les principaux actionnaires d'EOS, ATEC ayant reçu le 16 décembre 2020 des engagements d'apport à l'Offre de Fosun Pharmaceutical AG et Bpifrance Investissement¹³, ainsi que de la Fondatrice et du Directeur Général d'EOS, portant sur l'intégralité de leurs actions EOS (soit environ 23% du capital et des droits de vote d'EOS).

L'Accord Relatif à l'Offre a été signé le 16 décembre 2020¹⁴.

ATEC et EOS sont deux précurseurs dans leurs domaines respectifs, porteurs de solutions innovantes pour la chirurgie orthopédique. Cette opération renforcerait leur position sur le marché global de l'orthopédie.

- ATEC a développé une solution à forte différenciation, qui permet au chirurgien de disposer au bloc opératoire d'une information, combinant l'approche chirurgicale, des implants spécifiques, un système de monitoring des voies nerveuses et la plateforme Informatix.
- EOS apporte une solution unique, cliniquement reconnue, pour fournir au chirurgien à partir d'images biplans en position fonctionnelle, à basse dose, des mesures biomécaniques 3D utilisées, entre autres, pour analyser l'équilibre sagittal du patient, planifier l'opération et évaluer le résultat postopératoire.

La combinaison des offres des deux entreprises permettrait d'améliorer la prise en charge du patient, du diagnostic à la planification de l'intervention chirurgicale, au contrôle post-opératoire et au suivi à long terme. La complémentarité des expertises favoriserait l'amélioration de la planification chirurgicale en intégrant les caractéristiques propres de l'implant, mettant à la disposition du chirurgien des informations essentielles avant et pendant l'opération chirurgicale.

L'intégration des produits commencerait aux États-Unis, le plus grand marché orthopédique, où ATEC a fait ses preuves et où l'entreprise combinée pourrait accroître considérablement sa présence grâce aux réseaux et implantations actuelles des deux sociétés, pour s'étendre progressivement au niveau mondial. Entre-temps, en dehors des États-Unis, EOS devrait continuer de renforcer le déploiement de son offre actuelle.

Selon les termes de cet accord, ATEC lancerait une offre publique visant l'intégralité des actions et OCEANes émises par EOS :

- Les actionnaires d'EOS recevraient un prix de 2,45 euros par action EOS. Le prix de l'Offre reflète une prime de 41% sur le cours de l'action EOS à la clôture du marché le 16 décembre 2020 et de, respectivement, 43%, 56% et 63% sur le cours moyen pondéré par le volume de l'action EOS des un, trois et six derniers mois.
- L'Offre viserait toutes les OCEANes en circulation émises par EOS pour un prix de (i) 7,01 euros par OCEANE (coupon attaché dû le 31 mai 2021) ou (ii) 6,81 euros par OCEANE (coupon détaché dû le 31 mai 2021).

L'opération demeurera soumise à la réalisation de conditions suspensives¹⁵

Les engagements d'apport à l'Offre seront caducs en cas d'offre concurrente libellée à un prix supérieur à l'Offre et déclarée conforme par l'AMF, sauf si ATEC décide de surenchérir sur les termes de l'offre concurrente dans les conditions prévues par le Règlement général de l'AMF.

¹³ Agissant en sa qualité de société de gestion de FPS Bpifrance Innovation I

¹⁴ Cf. communiqué de presse de la Société du 17 décembre 2020

¹⁵ Incluant, entre autres, l'autorisation du ministre de l'Economie dans le cadre de la procédure de contrôle des investissements étrangers, une attestation d'équité favorable émise par l'expert indépendant et un avis motivé positif du Conseil d'administration d'EOS. L'Offre ne sera pas conditionnée à l'absence de *material adverse change* (MAC) affectant EOS.



En outre, aux termes du *tender offer agreement*, EOS a accepté un engagement usuel de non-sollicitation. Par ailleurs, EOS s'est engagée à renoncer à son action judiciaire à l'encontre d'ATEC relativement à la résiliation du premier accord conclu entre les deux parties le 28 février 2020¹⁶. Conformément aux termes du *tender offer agreement*, EOS devra payer, dans certaines circonstances, une indemnité (break-up fee) égale à 2% du montant maximum du prix d l'Offre (soit 2 millions d'euros) à ATEC et ATEC devra payer, dans d'autres circonstances, une indemnité (reverse break-up fee) d'un montant identique à EOS.

Cette indemnité sera notamment due par EOS si son Conseil d'administration décide de ne pas recommander aux actionnaires d'apporter à l'Offre ou dans le cas d'une offre concurrente.

L'Offre sera soumise, outre le seuil de caducité de 50%, au seuil d'acceptation de deux tiers du capital et des droits de vote d'EOS (sur une base diluée) au vu des résultats de l'offre.

ATEC a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'Offre au prix de l'Offre (2,45 euros par actions EOS) si les conditions permettant d'y procéder sont remplies.

L'AMF a publié un avis annonçant le début d'une période de pré-offre le 17 décembre 2020.

Crise sanitaire COVID-19

Les différentes régions où opère la Société ont été progressivement touchées au cours du premier trimestre par la crise sanitaire liée au COVID-19. L'impact commercial initial a été observé en Asie début janvier, avec une propagation à la mi-mars en Europe et en Amérique du Nord. Dans toutes les régions, l'accent a été mis sur la sécurité des employés et des clients. La Société a mis en œuvre les mesures de protection adaptées pour ses salariés au fur et à mesure des recommandations et directives données par le gouvernement français et les gouvernements des pays où l'entreprise opère, comme le travail à distance et la restriction des déplacements.

Avec l'augmentation continue du nombre de patients atteints de COVID-19, les systèmes de santé ont pris des mesures pour faire face à l'augmentation du nombre d'admissions de ces patients. Certains hôpitaux et centres d'imagerie privés ont ainsi interrompu leur activité orthopédique pendant plusieurs semaines au cours du premier semestre 2020.

Des installations qui avaient été prévues pendant la période de confinement ont été retardées, pour être reprogrammées après le déconfinement. Cela s'est donc traduit donc par un décalage temporaire des livraisons et du chiffre d'affaires correspondant.

La prise de commande d'équipement a été freinée par l'accès restreint des commerciaux aux hôpitaux, et par le report des décisions d'investissements de nos clients en l'absence de visibilité.

Les activités de maintenance ont été limitées aux urgences pour les établissements ouverts pendant la période de confinement, et ont progressivement repris avec la reprise des activités d'imagerie. Pour autant, la Société a signé des contrats de prestations forfaitaires annuels avec la majorité de ses clients, incluant des maintenances et suivis préventifs annuels. Le chiffre d'affaires de maintenance n'a donc pas été l'impacté par la pandémie.

Au deuxième semestre, les activités d'installation et de commercialisation de la société ont progressivement repris leur rythme.

En ce qui concerne les installations, les projets des clients ont subi des décalages, liés au niveau des travaux de préparation des salles, ou à la possibilité pour les équipes d'EOS de se déplacer dans certaines géographies. Pour autant les projets se sont poursuivis.

¹⁶ Cette renonciation sera effective dès le dépôt par ATEC de l'Offre auprès de l'AMF, ou dans certaines autres circonstances telles qu'une décision du Conseil d'administration d'EOS de ne pas recommander l'Offre.

Les commerciaux ont pu avancer avec leurs clients et leurs prospects sur de nouveaux projets d'acquisitions de plateformes d'imageries, dont beaucoup ont pu se concrétiser par une forte reprise des commandes au troisième et surtout au quatrième trimestre.

La société a mis en œuvre avec flexibilité toutes les possibilités d'ajustement à sa disposition afin de préserver ses ressources financières, tout en poursuivant la promotion de ses technologies.

La Société a ainsi réduit l'activité des salariés européens et nord-américains, entre mars et juin 2020, en recourant au chômage partiel et à des mises en congés partiels.

La Société a adapté son programme de production au décalage de son planning d'installation et revu avec ses fournisseurs son planning d'approvisionnement. Il est à noter que les fournisseurs clés de la Société étant principalement basés en France, au Canada et en Europe, la Société n'a pas identifié de risques spécifiques liés à l'approvisionnement.

La Société a aussi utilisé les mesures permettant d'alléger la pression de trésorerie à court-terme : report du paiement des charges sociales patronales ; accélération du paiement du crédit d'impôt recherche ; obtention de prêts en partie effaçables de soutien à l'emploi : aux Etats-Unis, d'un montant de 816 000 dollars, et au Canada, d'un montant de 40 000 dollars canadiens ; obtentions de subventions pour l'emploi à Singapour et en Australie.

EOS imaging a également mis en œuvre un important plan de réduction des dépenses : réduction du nombre de consultants et intervenant extérieurs, gel des embauches, réduction des déplacements. Les congrès professionnels, annulés au décalés au premier semestre, se sont déroulés ensuite de manière virtuelle, ce qui en réduit significativement les coûts, sans impact majeur sur notre capacité à communiquer avec notre marché.

L'ensemble de ces éléments a contribué, entre autres, à l'amélioration de la position de trésorerie d'EOS imaging.

Premières installations du nouveau système EOSedge

Pour rappel, l'EOSedge a obtenu en 2019, l'homologation 510(k) de l'U.S. Food and Drug Administration (« FDA ») et les approbations réglementaires en Europe (marquage CE), au Canada (approbation Santé), et en Australie (TGA). Le lancement commercial mondial a été réalisé fin novembre 2019, lors du congrès RSNA de Chicago (Etats-Unis).

Ce système est venu compléter la gamme de produits EOS imaging aux côtés de la première génération de systèmes EOS®. Il associe les toutes dernières innovations en termes de détection de rayons X, avec une faible dose d'irradiation et une haute résolution d'image. Ce système intègre notamment la nouvelle technologie Flex Dose™, permettant de moduler et ainsi d'optimiser la dose de rayonnement tout au long du balayage du patient, ainsi qu'une technologie de détection par comptage de photons pour la réalisation d'examen de radiographie musculosquelettique de haute résolution. Grâce à sa cabine ouverte et à sa plateforme élévatrice motorisée, EOSedge facilite l'entrée et le positionnement du patient, ce qui, allié à une acquisition plus rapide, permet de réduire la durée de l'examen. Ce nouveau système permettra une prise en charge élargie des pathologies musculosquelettiques.

Poursuite des installations de la nouvelle plateforme EOSedge, et première installation aux Etats-Unis

Faisant suite aux deux installations pilotes de l'EOSedge en 2019, au Centre d'imagerie du Créqui à Lyon (France) et au Centre Hospitalier Universitaire Mère-Enfant à Montréal (Canada), la Société a réalisé 10 mises en marche commerciales de son nouveau système EOSedge lors de l'année 2020, soit 23% de ces mises en marche de systèmes d'imagerie.

Ces installations ont été réalisées :



- 
- en Europe : à la Polyclinique de Bordeaux Nord (France), à la Clinique Asklepios à Hambourg (Allemagne), au centre médical de la Madonuccia, à Ajaccio (France), à l'hôpital San Francisco de Asis à Madrid (Espagne), au Groupement Hospitalier Régional de Mulhouse (France) et à l'hôpital Samodzielny d'Otwok (Pologne)
 - aux Etats Unis : à l'hôpital 'Gillette Children's Specialty Healthcare' de St Paul (Minnesota) et à l'hôpital universitaire de Cleveland, (Ohio) ; et
 - en Australie : l'Hôpital Macquarie à Gladsville. Children Hospital de Westmead et

Par ailleurs, les commandes d'EOSedge ont représenté 50% des commandes de l'année 2020, et 85% des commandes dans les pays où cette plateforme d'imagerie est commercialisée.

Augmentation de la base installée des plateformes d'imageries EOS

Lors du mois de décembre 2020, EOS imaging a installé sa 400^e plateforme d'imagerie dans le monde. Ce même mois, la société a également franchi l'étape du 150^e système installé en Amérique du Nord.

NOTE 3 : ARRETE DES COMPTES

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2020 d'EOS Imaging ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 20 avril 2021.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

4.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 avril 2021 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 30 juin 2020. EOS imaging est une entreprise domiciliée en France. Les états financiers consolidés de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2020 reflètent la situation financière et le résultat de la Société et de ses filiales. Ils sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la Société

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2020 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2019 établi selon le même référentiel. Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee). Les textes adoptés par l'Union Européenne sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne et peuvent être consultés sur EUR-Lex. Au 31 décembre 2020, les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne sont identiques aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB.



Référentiel comptable

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 de la société EOS imaging sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2020.

Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à l'exception des nouvelles normes applicables reprises ci-dessous.

4.2 Evolution des règles et méthodes comptables

Les nouvelles normes, amendements et interprétations de normes adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour la Société au 1er janvier 2020 sont les suivants :

- Amendements à IFRS 3 - Regroupements d'entreprise : Définition d'une entreprise, applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1er janvier 2020 ;
- Amendements aux IAS 1 – Présentation des états financiers et IAS 8 - Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Modification de la définition du terme « significatif », applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1er janvier 2020 ;
- Amendements à IFRS 10 – états financiers consolidés et IAS 28 – participations dans des entreprises associées et des joint-ventures ;
- Amendements IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 – Réforme des Taux Interbancaires Offerts qui traite de l'impact, en particulier sur les couvertures, de la réforme des TIO (disparition EURIBOR, EONIA...);
- L'amendement IFRS 16 « Allègements de loyer liés à la COVID-19 » adopté par l'Union Européenne en octobre 2020 et applicable au 1er juin 2020 pour les exercices commençant le 1er janvier 2020 ou après cette date ;

Ces amendements n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2020.

Les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'UE sont listées ci-après :

- Amendements à IAS 1 - Présentation des états financiers - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants
- Amendement à IAS 16 - Immobilisations corporelles - Comptabilisation des produits générés avant la mise en service
- IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - Contrats déficitaires, notion de coûts directement liés au contrat
- IFRS 17 Contrats d'assurance incluant les amendements à IFRS 17
- Amendements à IFRS 3 « Définition d'une activité ».

Le Groupe a choisi de ne pas opter pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2020. La Direction prévoit que l'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.





4.3 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de la société.

A la date de publication de ces états financiers consolidés, EOS imaging SA (maison mère) détient cinq filiales intégrées globalement à 100% :

- EOS Imaging Inc.
- EOS Image Inc.
- EOS Imaging GmbH
- OneFit Médical
- Eos Imaging Pte Ltd.

4.4 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre le traitement comptable adéquat de certaines transactions et activités. Les estimations faites par la Direction et jugements exercés pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- Les durées d'utilité des actifs opérationnels (cf. note 4.8) ;
- L'évaluation des valeurs recouvrables des goodwill et autres immobilisations incorporelles, ainsi que des immobilisations corporelles (cf. notes 5, 6, 8) ;
- L'évaluation des droits d'utilisation de l'actif et engagements locatifs retenus dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (cf. note 7) ;
- L'évaluation des valeurs recouvrables des actifs courants (cf. notes 10,11).
- L'activation des frais de développement (cf. note 18)
- L'évaluation des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (cf. note 4.18.1) ;
- Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite (cf. note 4.18.4) ;



4.5 Investissements nets à l'étranger

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à l'IAS21, les gains et pertes de change sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en autres éléments du résultat global.

4.6 Regroupements d'entreprises

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les actifs, les passifs, les éléments hors bilan ainsi que les passifs éventuels identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée à sa juste valeur et inclut la juste valeur d'une éventuelle contrepartie conditionnelle.

Les frais connexes liés aux acquisitions sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

L'écart positif constaté à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part de la situation nette acquise est inscrit dans la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif de l'état de situation financière consolidée. Lorsque l'écart est négatif, il est directement comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

4.7 Immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

4.7.1 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo articulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées pour lesquelles de nouvelles versions sont régulièrement mises sur le marché.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les immobilisations incorporelles résultant du développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En application de cette norme et depuis le 1^{er} janvier 2008, les dépenses relatives au développement des nouvelles fonctionnalités des produits et applications logicielles sont inscrites à l'actif. En revanche, les coûts de recherche et d'amélioration des fonctionnalités existantes demeurent en charges de l'exercice.

Les coûts de développement portés à l'actif, constitués essentiellement de charges de personnel, sont amortis linéairement :

- Sur une durée de 1 à 5 ans pour les produits EOS, estimée en fonction de la durée de vie moyenne des nouvelles fonctionnalités ;
- Sur 3 ans pour les produits sterEOS. Cette durée correspond à la durée de vie moyenne estimée des nouvelles fonctionnalités apportées par chaque nouvelle version mise sur le marché.



4.7.2 BREVETS

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en raison de la conformité aux critères d'activation énoncés par l'IAS 38. Ils sont amortis linéairement à compter de la première délivrance des brevets sur la durée de protection accordée soit 20 ans.

4.7.3 LOGICIELS

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ils sont amortis linéairement sur une période de 1 an ou 3 ans.

4.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Matériel industriel et de laboratoire	3 à 5 ans
Installations et agencements	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

4.9 Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent :

- Les actifs financiers non courants : cautions et dépôts de garantie donnés
- Les actifs financiers courants : la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

Conformément à IFRS 9, les actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti,
- Ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global,
- Ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat.

Leur évaluation et comptabilisation respectent les principes suivants :

- Les actifs financiers sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, en général, égale au coût d'acquisition.
- Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan au coût amorti.
- Les créances clients sont comptabilisées au bilan au coût amorti. Une provision pour dépréciation est comptabilisée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.

4.9.1 ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.



La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

4.9.2 ACTIFS DETENUS JUSQU'À LEUR ECHEANCE

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »). Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en réduire son coût amorti.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

4.9.3 PRETS ET CREANCES

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif.

Pour les prêts et créances à taux variable, une ré estimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les prêts et créances comprennent aussi les dépôts et cautionnements, classés au bilan en immobilisations financières.

4.9.4 ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RESULTAT

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « fair value »).

4.10 Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la société a identifié des indices de pertes de valeur susceptibles d'affecter la recouvrabilité de leur valeur comptable. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.



Concernant les immobilisations incorporelles en cours, même en l'absence d'indicateur de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé annuellement. Concernant les immobilisations incorporelles du Groupe, il n'existe pas de données de marché permettant de déterminer la juste valeur nette des frais de cession autrement que par une estimation des flux futurs de trésorerie. Par conséquent, la valeur recouvrable est en substance égale à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée chaque année conformément à la norme IAS 36 : elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées. La méthode de valorisation est basée sur la valorisation par la méthode des cash flows actualisés avec des flux pour les années 2019 à 2028 issus des projections de l'entreprise.

Les principaux paramètres pris en compte sont repris ci-dessous :

- Horizon des prévisions à 10 ans ;
- Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital du Groupe de 12% et un taux de croissance à l'infini de 2%. Ces taux sont conformes à la moyenne de ceux utilisés par les analystes financiers du secteur d'activité qui couvrent la valeur.
- Les hypothèses utilisées par le Groupe pour le calcul de la valeur recouvrable de ses actifs sont basées sur des hypothèses de croissances futures.

IAS 36.134 (f) requiert une analyse de sensibilité des hypothèses clés retenues dans le cadre des tests de dépréciation.

Les principaux paramètres de sensibilité pris en compte sont repris ci-dessous :

- Variation du coût moyen pondéré du capital de + ou – 1 point,
- Variation du taux de croissance à l'infini de + ou – 1 point.

En 2020, la sensibilité de la valeur recouvrable à une modification d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini n'aurait pas d'incidence sur l'évaluation des actifs et sur le résultat de l'exercice.

4.11 Stocks et encours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

Les stocks sont évalués selon la méthode CUMP.

4.12 Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7 Etats des flux de trésorerie. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les nouveaux principes d'IFRS 9 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers du Groupe, dans la mesure où l'ensemble des opérations qui étaient qualifiées de couverture sous IAS 39 continuent à l'être sous IFRS 9.



Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

4.13 Continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à 9,7 m€.

En 2019, la Société a mis un œuvre un nouveau cycle commercial¹⁷ permettant d'optimiser son flux d'approvisionnement et de production, et de réaliser une réduction substantielle de son fonds de roulement à hauteur de -21,0m€¹⁸ sur 2019 et 2020. Le Groupe anticipe de poursuivre la réduction de son besoin en fonds de roulement en 2021, dans une moindre mesure.

Au 31 décembre 2020, la société a un compte clients, de 9.8 m€, et un carnet de commande, net des acomptes déjà encaissés, de 11.3 m€

La société a une bonne capacité à prévoir et gérer sa trésorerie grâce à une bonne prévision de ses installations d'équipements qui déclenchent les règlements clients.

Sur la base des prévisions budgétaires mises à jour, la société estime que sa trésorerie sera suffisante au moins pour les 12 mois suivant la publication de ce rapport.

Les prévisions de trésorerie intègrent un certain nombre d'hypothèses structurantes en matière d'activité et de mesures de financement telles que décrites ci-dessous

L'impact de la pandémie COVID se traduit essentiellement par :

- Un décalage des installations dû aux restrictions imposées sur les déplacements et les accès aux sites clients, qui se traduit par un décalage des livraisons et du chiffre d'affaires correspondant
- Une prise de commande d'équipement ralentie par l'accès restreint des commerciaux aux hôpitaux, et par le report des décisions d'investissements de nos clients en raison de l'incertitude économique.

Les mesures mises en place comprennent :

- L'adaptation du programme de production et d'approvisionnement en fonction du décalage prévu des livraisons aux clients
- La continuité de son programme de réduction du besoin en fond de roulement
- La mise en place d'un important plan de réduction des dépenses ;
- La mise en chômage partiel ou en congés des personnels dont l'activité est impactée,
- Le recours aux mécanismes de support à court terme mis en place par les gouvernements : décalages de charges sociales, remboursement anticipé des crédits d'impôts recherche, ...
- L'obtention d'un prêt abandonnable¹⁹ 0.7m€ auprès de la Small Business Association dans le cadre des mesures de soutien prises aux Etats-Unis face à la crise sanitaire ;
- La demande de Prêts Garantis par l'Etat dans le cadre des mesures de soutien prises en France face à la crise sanitaire. Le groupe a, de fait, reçu un prêt garanti par l'état de 0.4 m€ du Crédit

¹⁷ Depuis janvier 2019, la livraison des équipements s'effectue juste à temps pour la phase d'installation de l'équipement chez le client. Ainsi, cela limite le délai entre la livraison de l'équipement et le règlement final du client.

¹⁸ -8.0m€ en 2019 et -13.3m€ en 2020

¹⁹ La société ayant satisfait les critères, le prêt a été entièrement abandonné, et est donc comptabilisé en Autres revenus- Subventions sur le compte de résultat 2020.



Mutuel le 19 mars 2021 et un prêt par un syndicat bancaire constitué de BNP Paribas, de Bpifrance et de la Société Générale le 14 avril 2021 pour 4.3 m€.

Dans ce contexte, les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation. Au-delà des 12 prochains mois, la société pourra être amenée à structurer son financement afin de faire face à ses besoins de trésorerie au-delà. A cet égard, la société envisage plusieurs options qui peuvent comprendre :

- Développement du factoring, pour lequel elle dispose déjà d'un contrat, qui pourrait représenter un financement d'une valeur moyenne de l'ordre de 1 million d'euros.
- Le recours à l'emprunt, dans une limite de 2,5 millions d'euro, autorisé dans le contrat Océanes.
- La mise en œuvre d'un refinancement de long terme qui pourrait prendre la forme d'un partenariat stratégique ou d'une levée de fonds en fonction des conditions de marché.

4.14 Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

4.15 Paiements fondés sur des actions

Depuis sa création, la société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme d'options de souscription d'actions attribués à des salariés de la société EOS Imaging en France. Elle a également procédé à l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés, de même qu'à l'émission de bons de souscription en actions au bénéfice d'administrateurs. La société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés et administrateurs depuis 2007.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

Pour les plans de 2007 à 2011, la totalité des options émises étant acquises au moment du départ du salarié, il n'y a pas eu de période d'acquisition et la juste valeur des plans a été comptabilisée en totalité à la date de clôture de l'exercice au cours duquel le plan a été octroyé.

Depuis 2012, la juste valeur des options de souscription d'actions et des actions gratuites octroyées aux salariés et celle des bons de souscription en actions octroyés aux administrateurs sont déterminées par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options comme décrit en note 19.

4.16 Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

4.16.1 PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE.

4.16.2 PASSIFS A LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RESULTAT

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.



4.17 Subventions et avances conditionnées

Le groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni en note 14.

Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 20 : s'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon la norme IAS 39 au coût amorti, si les impacts sont significatifs.

Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement de prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

Ces avances sont enregistrées en « dettes financières non courantes » et en « dettes financières courantes » selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

4.18 Provisions

4.18.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

4.18.2 PROVISIONS POUR FRAIS D'INSTALLATIONS

La provision pour frais d'installation correspond à la provision destinée à couvrir les frais d'installation des équipements vendus et non encore installés. Cette provision est comptabilisée pour les prestations restant à déployer par les techniciens incluant la fourniture des matériaux, et le temps passé sur le chantier.

4.18.3 PROVISION GARANTIE

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont basées sur l'analyse des données historiques. La provision correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus. Elles sont comptabilisées conformément à IAS 37. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert de contrôle et un passif distinct est comptabilisé au titre de la garantie conformément à IAS 37.

4.18.4 ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les salariés de la société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- Obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;



- Versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

S'agissant d'un régime à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

À la suite de la révision de la norme IAS 19, les écarts actuariels ne sont plus amortis dans la charge mais sont totalement comptabilisés en autres éléments du résultat global ; les modifications de régime sont traitées en tant que coûts des services passés et constatées immédiatement en résultat.

La société fait appel à des actuaires pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans.

Les salariés des filiales étrangères ne bénéficient pas d'engagements de retraite.

4.19 Produits des activités ordinaires

4.19.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la société résulte de la vente d'équipements d'imagerie médicale et des services associés.

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises émis ou estimés, et déduction faite des ventes intragroupes.

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la société.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert à l'acheteur de l'intégralité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, et qui selon les cas se situe à l'expédition, à la livraison ou à l'installation de l'équipement.

Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément de l'équipement.

Le principe fondamental de la norme IFRS 15 repose sur la comptabilisation du chiffre d'affaires reflétant le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit.

La comptabilisation du chiffre d'affaires s'appuie sur l'analyse des contrats conclus avec les clients, selon une analyse en cinq étapes :

- Identification du contrat conclu avec le client
- Identification des obligations de prestation
- Estimation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat
- Détermination du fait générateur du chiffre d'affaires.

En particulier, les deux évaluations suivantes sont réalisées à chaque clôture :

- Le Groupe prend en considération le risque d'ajustement à la baisse du revenu lorsque des éléments risquent de faire varier le prix de transaction et introduisent une incertitude quant au montant restant à percevoir, appelé « risque de renégociation ». Ainsi, à chaque clôture, le management évalue ce risque, y compris au titre de ventes réalisées les exercices précédents et non encore encaissées, et en traduit les conséquences en ajustant le chiffre d'affaires et les créances clients concernées. Une analyse spécifique a été menée au 31 décembre 2020 sur les ventes des anciennes versions qui a conduit à la reprise de 11 équipements ainsi qu'à

l'évaluation d'un risque complémentaire pour un total de 4.3m€, réduisant le chiffre d'affaires en contrepartie d'une réduction du poste créances.

- Lorsqu'un contrat comporte une composante financement significative créée par un intervalle de plus de 12 mois entre la prestation rendue et l'encaissement, le chiffre d'affaires est ajusté en contrepartie d'un produit financier ou charge financière.

Au 31 décembre 2020, cette composante financement (avances consenties par le client et crédit accordé au client) a été évaluée à 142 K€, impactant à la hausse le chiffre d'affaire pour 12 k€ et diminuant le résultat financier pour 154 k€.

4.19.2 AUTRES PRODUITS

a. Subventions

Depuis sa création, la société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de l'engagement des charges associées indépendamment des encaissements.

b. Crédit d'impôt recherche et crédit impôt innovation

Des crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le groupe bénéficie d'une part du crédit d'impôt recherche depuis sa création. Depuis 2020, Eos imaging bénéficie aussi du crédit d'impôt innovation pour les dépenses relatives aux opérations de conception de nouveaux produits. Chaque année, la société demande le remboursement des crédits au titre du régime des PME communautaires conformément aux textes en vigueur.

Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes. La part des financements rattachés à des dépenses activées est déduite au bilan des dépenses activées et au compte de résultat des charges d'amortissement de ces dépenses.

c. Impôt sur les bénéfices

Les impôts différés sont constatés selon la conception étendue et selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés.

4.19.3 INFORMATION SECTORIELLE

La société opère principalement sur la France et en Amérique du Nord.





Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing, cliniques et administratifs sont exposés en France.

A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits de la société sont commercialisés. Par conséquent, la performance de la société est actuellement analysée au niveau consolidé.

Les actifs non courants et le chiffre d'affaires par zone géographique sont respectivement détaillés dans les notes 5 à 9 et dans la note 17.

4.19.4 AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

Il s'agit des écarts de conversion €/US\$, €/CAD et €/SING sur la partie de créances intragroupe envers les filiales américaine, canadienne et singapourienne considérée comme de l'investissement net à l'étranger ainsi que des écarts actuariels sur les engagements de retraite.

NOTE 5 : ECARTS D'ACQUISITION

Acquisition de la Société OneFit Médical :

Le 27 novembre 2013, EOS Imaging a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical pour 4 millions d'euros, dont 0,5 million en numéraire et 3,5 millions d'euros par l'émission au bénéfice de OneFit Médical de 603 449 ABSA d'EOS Imaging.

Le protocole d'acquisition prévoyait une clause de complément de prix de 1 million d'euros, lié à la réalisation d'objectifs réglementaires et de chiffre d'affaires, à verser à OneFit Médical sous la forme d'attribution de 1 810 347 BSA permettant de souscrire 172 416 nouvelles actions d'EOS Imaging.

Compte tenu de la réalisation partielle des objectifs au 31 décembre 2014, ce complément de prix de 1 million d'euros a été réduit de 750 k€. Au regard des avantages économiques futurs que le groupe estime pouvoir dégager à la suite de l'acquisition de la société ONEFIT Médical, le prix d'acquisition de 5 millions d'euros incluant la totalité du complément de prix a été maintenu, la différence ayant été comptabilisée en produits financiers en 2014.

Dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie :

Conformément aux principes décrits en note 4.10 des « Principes et méthodes comptables », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation au minimum sur une base annuelle. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles l'écart d'acquisition est affecté. Ces unités correspondent à des ensembles économiques dont l'activité continue génère des flux de trésorerie qui sont largement indépendants les uns des autres. Le Groupe considère qu'il ne possède qu'une seule unité génératrice de trésorerie, constituée des ventes d'équipements, de contrat de maintenance et de services associés. Ces trois types de ventes sont jugées comme interdépendants. Par ailleurs, le Groupe gère dans le monde entier de manière homogène.

Conformément à l'IAS 36 « dépréciation d'actifs », le Groupe a procédé à un test de dépréciation au titre de cette UGT. Il résulte qu'aucune dépréciation n'est à constater.

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Immobilisations incorporelles (en K€)	31 décembre 2019	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2020
Immobilisations incorporelles résultant du développement	11 604	2 098	(857)	(436)			12 410
Logiciels	1 409	113	(93)			(8)	1 422
Brevets	721	168	950				1 840
Total brut des immobilisations incorporelles	13 735	2 379		(436)		(8)	15 671
Immobilisations incorporelles résultant du développement	3 651	1 226		(329)			4 548
Logiciels	1 205	18				(8)	1 215
Brevets	129	228					357
Total amortissements	4 985	1 472		(329)		(8)	6 120
Immobilisations incorporelles résultant du développement	263	715	86				1 064
Logiciels							
Brevets							
Total dépréciations	263	715	86				1 064
Total net des immobilisations incorporelles	8 488	192	(86)	(107)			8 487

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi ses activités de développement de nouvelles fonctionnalités sur ses équipements et ses applications logicielles.

Outre les développements internes, le poste immobilisations incorporelles résultant du développement intègre les coûts de développements liés aux partenariats.

NOTE 7 : DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES

Droits d'utilisation

Droits d'utilisation	31 décembre 2019	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de taux de change	31 décembre 2020
Droits d'utilisation immobiliers	4 787	163		(243)	(24)	4 683
Droits d'utilisation mobiliers	220					219
Total brut des droits d'utilisation	5 008	163		(243)	(24)	4 903
Droits d'utilisation immobiliers	545	278			(4)	1 095
Droits d'utilisation mobiliers	77	30				137
Total amortissements et dépréciations	621	309			(4)	1 232
Total net des droits d'utilisation	4 386	(146)		(243)	(20)	3 671

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe sur ces contrats immobiliers est compris entre 3.28% et 4.74% selon la zone géographique.

Droits d'utilisation nets (en milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
France	3 385	4 164
Amérique du Nord	286	223
Total immobilisations incorporelles et corporelles nettes	3 671	4 386



Dettes locatives

L'essentiel des contrats sont des contrats de location simples qui portent sur les locaux du Groupe.

Echéancier des dettes locatives (en milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Dettes locatives à plus d'un an	3 247	3 912
Dettes locatives à moins d'un an	527	531
Total passif	3 774	4 443

Variation des dettes locatives (en milliers d'euros)	Bureaux	Equipements	Total
Au 31 décembre 2019	4 298	144	4 443
Nouveau bail	163		163
Fin bail	(243)		(243)
Remboursements	(511)	(60)	(571)
Variation taux de change	(17)		(17)
Au 31 Décembre 2020	3 690	84	3 774

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Immobilisations corporelles (en K€)	31 décembre 2019	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2020
Agencements et installations	1 274	1				(32)	1 243
Installations et matériels techniques	3 726	64	19	(9)			3 801
Matériel de bureau et informatique	1 197	63		(1)		(21)	1 238
Mobilier	71					(6)	66
Immobilisations en cours	303	5	-	19	-	-	76
Total brut des immobilisations corporelles	6 571	134		(222)		(59)	6 424
Agencements et installations	877	104				(24)	958
Installations et matériels techniques	2 390	451		(2)			2 839
Matériel de bureau et informatique	952	133		(1)		(18)	1 066
Mobilier	21	9				(4)	26
Immobilisations en cours	263	-	(86)	(177)			0
Total amortissements	4 503	697	(86)	(180)		(46)	4 889
Agencements et installations							
Installations et matériels techniques							
Matériel de bureau et informatique							
Mobilier							
Immobilisations en cours							
Total dépréciations							
Total net des immobilisations corporelles	2 068	(563)	86	(43)		(13)	1 538

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes par secteur géographique se présentent comme suit :



CONNECTING IMAGING TO CARE

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes (en milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
France	9 873	10 320
Amérique du Nord	149	236
Total immobilisations incorporelles et corporelles nettes	10 022	10 556

NOTE 9 : ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS

L'évolution des immobilisations financières s'analyse comme suit :

Immobilisations financières (en K€)	31 décembre 2019	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2020
Dépôts de garantie	197	13		(53)		(2)	155
Total net des immobilisations financières	197	13		(53)		(2)	155

L'évolution du poste immobilisations financières comprend des mouvements d'exploitation courante.

NOTE 10 : STOCKS ET ENCOURS

Stocks et en-cours (en milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Stocks composants	6 051	7 558
Stocks produits finis	7 643	6 032
Stocks en attente de retour	174	
Dépréciation	(490)	(77)
Total net des stocks et en-cours	13 377	13 513

Le changement de cycle commercial au cours du premier semestre 2019, permettant la réduction du délai entre la production et l'installation aurait dû mener à une décroissance du niveau de stock sur l'année 2020. Toutefois, le stock hors provision évolue de 2%, l'année ayant été impactée par le ralentissement des installations et interventions de maintenance durant le confinement.

La baisse des stocks de composants de 1.5 M€ s'explique par l'intégration des approvisionnements réalisés fin 2019 des composants du nouveau système d'imagerie EOSedge dans le cycle de production. Les stocks destinés à la maintenance, afin d'assurer les délais d'intervention du service client sur une base installée internationale ont légèrement augmenté expliqué par l'élargissement de la zone couverte.

Au 31 décembre 2020, le poste Stocks de produits finis intègre également, à hauteur de 1 450 k€, la valorisation de 8 équipements dont la reprise a été négociée avec des clients qui ne pouvaient s'engager sur un échéancier de règlement.

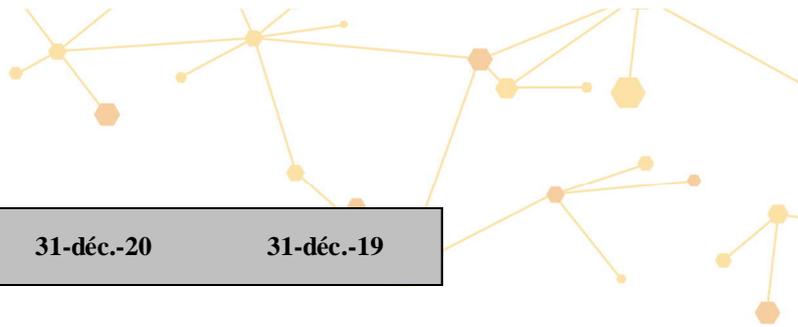
Les stocks de composants ayant une faible rotation font l'objet d'une dépréciation. Cette dernière a été actualisée au 31 décembre 2020 donnant lieu à une provision complémentaire de 413 K€.

NOTE 11 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

11.1 Clients et comptes rattachés

Clients et comptes rattachés (en milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Clients et comptes rattachés	11 068	19 564
Ajustement de risque de renégociation	(1 245)	(1 866)
Total net des clients et comptes rattachés	9 822	17 698





Répartition par zone géographique

Clients et comptes rattachés (en milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Emea	4 786	6 234
Amérique du Nord -Amérique Latine	3 659	9 371
Asie Pacifique	2 623	3 959
Total brut des clients et comptes rattachés	11 068	19 564

Les créances clients avant l'ajustement de risque de renégociation se répartissent pour 3 659 k€ pour la zone Amérique du Nord, 4 786 k€ pour la zone Emea et 2 623 k€ pour l'APAC

A chaque clôture, une revue d'éventuelles pertes de valeur sur les créances clients est menée, en tenant notamment compte des dates prévisionnelles d'installation des équipements concernés. Cette évaluation vient impacter le chiffre d'affaires de l'exercice si le Groupe estime qu'il existe une probabilité d'ajustement significatif des contreparties attendues.

L'écart entre les créances initiales et leur évaluation au 31 décembre 2020 s'élève à 1 245 k€ et correspond au risque de renégociation par les clients au titre de machines non encore installées. Cet écart représente 11,2% de leur montant brut.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 aucun client n'a représenté individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

11.2 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants (en milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Crédit d'impôt recherche / CII	1 043	1 899
Fournisseurs - acomptes versés et avoirs à recevoir	278	231
Taxe sur la valeur ajoutée	665	646
Charges constatées d'avance	359	593
Subventions à recevoir	698	783
Autres créances	148	1 063
Total des autres actifs courants	3 190	5 215

Le poste « Crédit d'impôt recherche /CII » est composé de crédits d'impôt recherche (CIR) comptabilisés au titre des dépenses exposées au cours de la période par les sociétés EOS imaging et OneFIT pour un montant total de 1 043k€.

Le poste Fournisseurs-avoirs à recevoir concerne principalement des retours de marchandises en attente de remboursement pour 278 k€.



Le poste Subventions à recevoir correspond aux financements attendus dans le cadre de projets collaboratifs regroupant divers partenaires pour le développement de travaux hautement innovants. Ces produits de subventions sont comptabilisés au titre des dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2020 et non encore versés à cette date.

Au 31 Décembre 2020, EOS imaging a déprécié une créance liée à un partenariat à hauteur de 167 k€ car estimée sans valeur à ce jour.

La baisse du poste Autres créances s'explique par l'apurement d'avances fournisseurs de 2019 sur l'exercice pour 663k€ et par le remboursement d'un excédent CVAE au bilan 2019 pour 99 k€ reçu sur 2020.

Crédit d'impôt recherche et Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

L'évolution du poste se présente comme suit :

Bilan créance clôture 31-12-2018	1 504
Produit	1 898
Paielements	(1 476)
Reclassement	(30)
Variation de change	2
Bilan créance clôture 31-12-2019	1 898
Produit	1 043
Paielements	(1 898)
Reclassement	
Variation de change	
Bilan créance clôture 31-12-2020	1 043

NOTE 12 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Dépôts bancaires à court terme	9 674	8 084
SICAV monétaires	43	102
Total	9 717	8 186

Les dépôts bancaires à court terme se décomposent de la manière suivante :

- Des comptes courants pour 9.7 millions d'euros dont 3.04 millions d'euros détenus par les filiales américaine, canadienne, singapourienne ; ces placements à court terme sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.
- Des sommes engagées dans le cadre d'un mandat de liquidité, et non investies en actions propres au 31 décembre 2020 s'élève à 43 k€.

Ces éléments sont évalués et comptabilisés au coût amorti.



NOTE 13 :CAPITAL

Capital émis

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital de la société sur la période :

Date	Opération	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions composant le capital
Total au 31 décembre 2019		265 700	6 915 879	26 569 946
30/06/2020	Affectation du report à nouveau sur la prime d'émission		(6 815 879)	
05/02/2020	Augmentation de capital résultant de l'attribution d'actions gratuites	200	(200)	20 000
30/06/2020	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	655	64 845	65 500
02/11/2020	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	15	1 485	1 500
Total au 31 décembre 2020		266 570	166 130	26 656 946

Les augmentations de capital résultent des opérations suivantes :

- Exercice de 67 000 options, donnant lieu à la création de 67 000 actions nouvelles ;
- Création de 20 000 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux salariés bénéficiaires de ces actions gratuites.

Au 31 décembre 2020, le capital social s'établit à 266 570 euros. Il est divisé en 26 656 946 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité, la société détient, au 31 décembre 2020, 53 363 actions d'autocontrôle. Ces actions sont portées en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 443 k€.

Options de souscription d'actions

Les plans, émis par la société, sont les suivants :

Type	Juste valeur option	Nombre d'actions octroyées	Juste valeur plan (en milliers d'euros)
SO 2007	5.26 €	255 900	1 345
SO 2009 (a)	0.47 €	395 845	487
SO 2009 (b)	1.49 €	200 657	299
SO 2010 (a)	1.04 €	413 500	429
SO 2010 (b)	1.09 €	53 000	58
Actions gratuites	5.15 €	360 000	1 854
SO 2012 (a)	entre 1,61€et 1,84€	376 916	651
SO 2012 (b)	entre 2,02€et 2,18€	40 000	84
SO 2014	entre 3,92€et 4,33€	223 000	380
Actions gratuites	entre 1,97€et 2,26€	181 500	593
BSA 2015	2.25 €	120 000	270
BSA 2016	entre 0,68€et 0,77€	190 000	137
Actions gratuites	entre 3,86€et 4,24€	133 000	432
Actions de performance	entre 0,74€et 1,47€	280 000	353
Actions gratuites	5.82 €	50 000	291
Actions de performance	entre 2,20€et 2,37€	190 000	427
Actions gratuites	entre 4,58€et 4,89€	208 500	794
Actions de performance	1.27 €	40 000	51
Actions gratuites	entre 4,78€et 5,14€	20 000	101
SO 2019	entre 0,09€et 0,11€	1 112 000	82
Total			9 119

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note 16.

NOTE 14 : PROVISIONS

14.1 Engagement des indemnités de fin de carrière

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2019	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2020
Indemnités de départ à la retraite	574	94	50	618
Total	574	94	50	618

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2020	31/12/2019
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>
Taux de charges sociales	50 %	50 %
Taux d'actualisation	0,40%	0,80%
Tables de mortalité	INSEE TD / TV 2012 – 2014	INSEE TD / TV 2012 – 2014
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	4%	4%

Les droits accordés aux salariés de la société EOS imaging sont définis par les conventions collectives suivantes :

- Accords Nationaux de la Métallurgie (cadres et non-cadres)
- Accord régional de la Métallurgie : région parisienne (non-cadres uniquement).
-

14.2 Provisions pour litiges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2019	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2020
Litiges	570	38	541	67
Total	570	38	541	67

Un litige a été identifié et reste en cours au 31 décembre 2020.

NOTE 15 : PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

Passifs financiers (en milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Emprunts obligataires	25 722	26 028
Avances BPI - Ardea	283	356
Emprunts bancaires	19	
Total	26 024	26 384

Echéancier des passifs financiers (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	25 722	1 551	24 171	
Avances BPI - Ardea	283	33	250	
Emprunts bancaires	19		19	
Total passif	26 024	1 584	24 440	-

Emprunt obligataire / OCEANES

La société a émis en 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 29 543 k€. Ces OCEANES portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semestriellement. Si ces obligations ne sont pas converties, elles seront remboursées au pair le 31 mai 2023.

Ces obligations convertibles ont fait l'objet d'une analyse en substance et d'une valorisation de ses composantes « dette » et « capitaux propres ». La composante « dette » a fait l'objet d'une valorisation en évaluant la juste valeur d'un passif analogue par l'actualisation des flux de cash-flows futurs. Au terme de cette analyse, la composante « dette » a été retenue à hauteur de 89,5% du nominal.

Au niveau des états financiers consolidés au 31 décembre 2020, cette transaction a donné lieu à la comptabilisation d'une dette pour une valeur actualisée à hauteur de 25,2 m€ (représentant 88% du passif financier) et d'une composante capitaux propres à hauteur de 3 m€.

Avances BPI France

- Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, EOS imaging bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1.275 K€.

Au 31 décembre 2019, les versements réalisés s'élèvent à 822 k€. Ils correspondent à la part de financement contractuel des dépenses engagées par la Société, qui ont été inférieures aux prévisions établies à la date de signature du contrat.

Le 2 février 2016 la BPI a établi un constat de succès commercial partiel avec un abandon de créance de 269 k€ et la définition de nouvelles modalités de retour financières. Ainsi la société remboursera la somme de 553 k€ sur une période de 6 ans. Les remboursements intervenus depuis 2016 s'élèvent à 520 k€, incluant un remboursement en décembre 2020 de 69 k€. L'actualisation de cette dette en norme IFRS ramène son solde à 33 k€ au 31 décembre 2020.

- Onefit Médical bénéficie également d'un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150 k€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé

d'amortissement. Ce prêt est remboursable en cinq ans à partir du 31 mai 2015. Les premiers remboursements ont été réalisés à partir de 2017. Au cours de l'année 2020, des remboursements ont été réalisés à hauteur de 7.5 k€ permettant de solder le prêt au 31/12/2020.

- Dans le cadre du développement d'une nouvelle génération d'instrumentation du genou, OneFit Médical bénéficie également d'une avance remboursable à taux nul d'un montant de 250 k€ accordée en juin 2014. Le dossier lié à cette avance a été amendé en janvier 2017 pour être basculé vers un projet subventionné portant sur l'épaule. Les échéances de l'avenant sont ainsi reportées de 2 ans et devraient débiter à compter de septembre 2019, sur 58 mois. En cas d'échec, les remboursements devront s'effectuer sur une période de 34 mois à compter de septembre 2019. Au regard des caractéristiques du projet, OneFit Medical a demandé le 29 janvier 2019 que le programme soit reconnu techniquement en échec. Au 31 décembre 2020, le partenaire ne s'est pas prononcé.

NOTE 16 : PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS COURANTS, DETTES FOURNISSEURS

16.1 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs et comptes rattachés (en milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 434	3 969
Total	3 434	3 969

Le poste fournisseurs, représenté à 90% par des dettes françaises, baisse de 13% principalement en France, évolution expliquée par la baisse des dépenses sur l'exercice.

16.2 Autres passifs courants

16.2.1 PROVISIONS A MOINS D'UN AN

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2020
Provision pour impôts	91			91
Provision pour frais d'installation	327	388	485	230
Garanties données aux clients	810	340	566	584
Total	1 229	728	1 051	906

L'évolution de la provision pour garantie est liée à la progression du nombre d'équipements sous garantie, compte tenu des équipements vendus au cours de l'exercice. Cette provision représente le coût estimé relatif à l'engagement contractuel donné aux clients pour satisfaire les douze mois de garantie après la mise en route de la machine EOS. Ces garanties procurent au client l'assurance que le produit fonctionnera comme prévu et qu'il est conforme aux spécifications convenues. Elles sont comptabilisées conformément à IAS 37. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert de contrôle et un passif distinct est comptabilisé au titre de la garantie conformément à IAS 37.



16.2.2 AUTRES PASSIFS COURANTS

Autres passifs courants (en milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Dettes fiscales	829	716
Dettes sociales	4 682	3 184
Autres dettes (dont royalties & subventions)	516	1 137
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 058	2 018
Dettes de remboursement des équipements en cours de retour	350	
Produits constatés d'avance	7 413	8 582
Total des autres passifs courants	19 848	15 637

Les dettes fiscales correspondent essentiellement à la TVA à payer ainsi qu'aux taxes assises sur les salaires.

Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales, congés à payer et primes. Au 31 décembre 2020, ces dettes comprennent un report d'échéance d'une partie des cotisations vis-à-vis des organismes sociaux français négocié dans la cadre des aides exceptionnelles proposées pendant la crise sanitaire. Ce report négocié s'élève à 736 k€ au 31 décembre 2020 et est payé sur 2021 selon un échéancier mensuel.

Les autres dettes correspondent principalement à des redevances à payer au titre des ventes d'équipements réalisées.

Les produits constatés d'avance concernent principalement la facturation de maintenance facturée pour une période future. Ces passifs des contrats représentent l'obligation de la Société de transférer des services à un client pour lequel Eos imaging a reçu une contrepartie ou pour laquelle un montant de la contrepartie est due par le client (acompte reçu). Les actifs et passifs des contrats nets sont déterminés pour chaque contrat séparément.

L'évolution du poste s'explique essentiellement par la reconnaissance des revenus facturés d'avance d'une part dans le cadre des contrats de vente d'équipements incluant plus d'une année de garantie et d'autre part dans le cadre de facturation d'équipements avant livraison. Ce poste comprend une composante financière évaluée à 81 k€ (en augmentation des produits constatés d'avance) et imputée d'une part sur le chiffre d'affaires pour +43 k€ et d'autres part sur les charges financières pour 124 k€. En 2020, le montant perçu par les clients au titre d'avances sur les commandes d'équipements s'élève à 6.0 m€ comparé à un montant de 2.0 m€ en 2019. Cette évolution est expliquée par le changement du cycle commercial et par une amélioration de la gestion du poste clients. Ce poste comprend une composante financière évaluée à 62 k€ (en augmentation du poste acompte) et imputée sur les charges financières.

Instruments financiers inscrits au bilan et effet résultat

La juste valeur d'un actif et d'un passif est le prix qui serait convenu entre des parties libres de contracter et opérant aux conditions du marché. La détermination de la juste valeur doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier.

Les tableaux présentés ci-dessous indiquent conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7 Instruments financiers : les actifs et passifs du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur mode d'évaluation :

Exercice clos le 31 décembre 2020	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dette au coût amorti	Instruments non financiers
Actifs financiers non courants	155		155		
Clients et comptes rattachés	9 822		9 822		
Autres actifs courants	3 191				3 191
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 717	9 717			
Total actif	22 885	9 717	9 977		3 191
Passifs financiers à long terme	24 473			24 473	
Passifs financiers à court terme	1 551			1 551	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 434			3 434	
Autres passifs courants	20 754				20 754
Total passif	50 212			29 458	20 754

Juste valeur par résultat (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019

Pertes sur équivalents de trésorerie
Revenus sur équivalents de trésorerie

Total juste valeur par résultat

NOTE 17 : PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

Chiffres d'affaires et autres produits

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-20	31-déc.-19
Ventes d'équipements	10 656	9 592
Ventes de services	12 040	10 450
Ventes de consommables et services associés	872	1 186
Ajustement du prix de transaction	249	(978)
Composante Financement	12	(163)
Total chiffre d'affaires	23 829	20 087

En 2020 EOS Imaging a enregistré un chiffre d'affaires annuel de 23,8 millions d'euros, contre 20.1 millions d'euros lors de l'exercice 2019. Le Groupe a commercialisé 34 équipements, dont 10 EOSedge®, contre 24 en 2019 avec une augmentation significative du prix de vente moyen des équipements vendus expliquée par la montée en Volumes de la part EOS Edge et un effet mix géographique.



Les revenus récurrents s'élèvent à 12.9 millions d'euros, contre 11,6 millions d'euros en 2019 soit en croissance de 11%. Les revenus récurrents représentent ainsi 54% du chiffre d'affaires total, contre 58% des ventes en 2019.

- 12,0 millions d'euros de revenus de maintenance, en progression de +15.2%, tirée par la croissance de la base installée ; et
- 0,87 million d'euros de ventes de consommables et services, -26%, principalement dû à la baisse des actes chirurgicaux non critique en période de restrictions sanitaire, contribuant à une perte en chiffre d'affaires de l'activité guides de coupe

La performance commerciale²⁰ s'élève à 31.2 millions d'euros contre 35.7 millions d'euros en 2019 soit un recul de 12% dû à la baisse des commande reçues en 2020 (-24% vs 2019) partiellement compensé par la hausse des revenus récurrents (+11% vs 2019).

- Sur l'exercice 2020, et conformément à la norme IFRS15, un risque complémentaire d'ajustement de prix de transactions impacte le chiffre d'affaires à hauteur de 249 k€ expliqué par la reprise d'ajustements des années précédentes. Par ailleurs, lorsqu'un contrat comporte une composante financement significative créée par un intervalle de plus de 12 mois entre la prestation rendue et l'encaissement, le chiffre d'affaires est ajusté en contrepartie d'un produit financier ou charge financière. Au 31 décembre 2020, cette composante financement (avances consenties par le client et crédit accordé au client) a été évaluée à 142 k€, impactant à la hausse le chiffre d'affaire pour 12 k€ et diminuant le résultat financier pour 154 k€.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Chiffre d'affaires par zone géographique (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-20	31-déc.-19
France	5 942	6 424
EMEA hors France	5 091	3 496
Amérique du Nord	7 437	6 317
Asie-Pacifique	5 308	3 821
Amérique Latine	51	29
Total chiffre d'affaires par zone géographique	23 829	20 087

Malgré le contexte sanitaire, dans l'ensemble les revenus sont en augmentation sur toutes les régions excepté la France, principal pays où les restrictions sanitaires ont été importantes en début d'année et premier marché des guides de coupe dont les ventes ont fortement baissé à la suite des décisions de report des actes chirurgicaux non prioritaires.

Les revenus récurrents générés principalement par les contrats de maintenance affichent une croissance dans toutes les zones et particulièrement en Asie-Pacifique (+35%) et en France (+16%).

La performance commerciale, indicateur comparable au modèle commercial des années passées, réalisée au cours de l'exercice atteint 31,2 millions d'euros (en incluant un carnet de commandes de 17,4 M€) comparée à 35,7 millions d'euros en 2019, soit une baisse de +12%. Cette diminution est

²⁰ La Performance Commerciale est un indicateur qui correspond à la somme des commandes d'équipement valorisées reçues sur la période et des revenus de maintenance, consommables et services de la période. Ceci permet de disposer d'un indicateur comparable de performance avec le chiffre d'affaires du modèle commercial prévalant jusqu'en 2018, où la livraison des équipements était réalisée juste après la réception de la commande, et donc le chiffre d'affaires des équipements enregistré sur la même période que la commande.

entièrement due au recul des commandes sur les zones France, EMEA hors France et Amérique du Nord.

NOTE 18 : CHARGES DE PERSONNEL

Charges du personnel (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-20	31-déc.-19
Salaires	12 185	12 927
Charges sociales	4 478	4 643
Engagement de retraite	28	37
Paiements en actions	38	743
Total charges du personnel	16 729	18 351
Effectifs moyens	167	180

Les éléments présentés ci-dessus ne prennent pas en compte la part des développements activés. Le montant diffère donc de la somme des charges de personnel présentées dans les états de synthèse en note 20 / Détail des charges opérationnelles, qui reprennent les montants nets des retraitements IFRS.

L'impact résultant de l'activation des heures de recherche et développement s'élève à 2 097 k€ au titre de l'exercice 2020.

Les charges de personnel ont diminué de 9% au cours de l'exercice. La baisse de 5% des salaires et charges sociales s'explique d'une part par l'impact taux plein sur 2020 de recrutements en 2019 et par le gel de remplacements à la suite de départs survenus fin 2019 ou dans le courant de 2020.

L'effectif moyen consolidé 2020 s'élève à 167 personnes, contre 180 personnes au 31 décembre 2019, soit une évolution de -7%.

NOTE 19 : PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Les plans émis par la société et en cours au 31 décembre 2020 sont décrits en note 13.3 - Options de souscription d'actions.

La valorisation des différents plans émis par la société, au 31 décembre 2020, se présente comme suit :



Type	Date d'octroi	Prix d'exercice	Nombre d'instruments en circulation au 31/12/2020
SO 2010	06/07/2010	1.00 €	-
SO 2010	20/05/2011	1.00 €	6 000
SO 2012	21/09/2012	4.07 €	253 307
BSA Administrateur	31/12/2012	4.24 €	
SO 2014	23/05/2014	6.14 €	201 875
BSA IPF	31/03/2015	4.71 €	120 000
Actions gratuites	07/09/2017	- €	
Actions de performance	07/09/2017	- €	
Actions gratuites	12/12/2017	- €	
Actions de performance	05/02/2018	- €	-
Actions gratuites	05/02/2018	- €	-
SO 2019	30/01/2019	2.68 €	964 000
			1 545 182

Modalités d'exercice :

Stock-options (S.O.) 2010 :

- 25% des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25% supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution ;
- Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- En cas de départ de la Société ou de la Société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

Stock-options (S.O.) 2012 et 2014 :

- 25% des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25% supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution ;
- Au plus tard dans les 10 ans à compter de la date d'octroi ;
- Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- En cas de départ de la Société ou de la Société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

Stock-options (S.O.) 2019 :

Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

a. Package du Directeur Général:

- 50 000 Options soumis à une condition spécifique de performance devant se réaliser en 2020 ou 2021 ;
- 100 000 Options à l'expiration d'une période de 24 mois à compter de la date d'attribution ;





- 50 000 Options à l'expiration d'une période de 36 mois ;
- 50 000 Options à l'expiration d'une période de 48 mois ;
- Et au plus tard dans les 10 ans suivant la date d'attribution.
- Le Directeur Général sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions une quantité minimale d'actions correspondant à 75% des titres acquis définitivement dans le cadre du Plan.

b. Package du Comité Exécutif :

- Jusqu'à concurrence de 1/3 des Options attribuées à l'expiration d'une période de 24 mois ;
- Jusqu'à concurrence des 2/3 des Options attribuées à l'expiration d'une période de 36 mois ;
- Les Options restantes (3/3) attribuées à l'expiration d'une période de 48 mois ;
- Et au plus tard dans les 10 ans suivant la date d'attribution.

c. Package autres salariés :

- Jusqu'à concurrence de 100% des Options attribuées à l'expiration d'une période de 36 mois à compter de la date d'attribution, et au plus tard dans les 10 ans suivant la date d'attribution.

d. Package pour les salariés partant en retraite sur la période :

- Jusqu'à concurrence de 100% des Options attribuées à l'expiration d'une période de 24 mois à compter de la date d'attribution et au plus tard dans les 10 ans suivant la date d'attribution.

Actions gratuites :

- La période d'acquisition des actions attribuées est de 2 ans pour l'ensemble des bénéficiaires.

Actions de performance 2016 :

Les actions de performance seront acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, et si le cours moyen pondéré des 20 séances de bourse précédant la date d'acquisition est :

- Au moins égal à 8 euros, 100% des actions attribuées par le Conseil d'administration seront acquises à l'issue de la période d'acquisition,
- Inférieur à 4 euros, aucune action ne sera acquise à l'issue de la période d'acquisition,
- Entre 4 et 8 euros, le nombre d'actions attribuées qui seront acquises à l'issue de la période d'acquisition sera calculé de manière linéaire entre 0% et 100%.

Le Conseil d'administration du 30 janvier 2019 a constaté qu'aucune des actions attribuées n'a été acquise à l'issue de la période d'acquisition

Actions de performance 2017 :

Les actions de performance seront acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, et si le cours moyen pondéré des 20 séances de bourse précédent la date d'acquisition est :

- Au moins égal à 9 euros, 100% des actions attribuées par le Conseil d'administration seront acquises à l'issue de la période d'acquisition,
- Inférieur à 5 euros, aucune action ne sera acquise à l'issue de la période d'acquisition,
- Entre 5 et 9 euros, le nombre d'actions attribuées qui seront acquises à l'issue de la période d'acquisition sera calculé de manière linéaire entre 0% et 100%.

Le Conseil d'administration du 23 septembre 2019 a constaté qu'aucune des actions attribuées n'a été acquise à l'issue de la période d'acquisition





Bons de souscription d'actions (BSA) attribués aux membres du Conseil d'administration de la Société :

BSA 2012 :

- 33% des BSA pourront être exercés à compter du 31 décembre 2013 ;
- 33% supplémentaires pourront être exercés à compter du 31 décembre 2014 ;
- Le solde à compter du 31 décembre 2015.

BSA 2016 :

- 33% des BSA pourront être exercés à compter du 24 janvier 2017 ;
- 33% supplémentaires pourront être exercés à compter du 24 janvier 2018 ;
- Le solde à compter du 24 janvier 2019.

Bons de souscription d'actions (BSA) attribués à des tiers :

BSA 2015 : IPF

- Parité d'exercice des BSA : un BSA donne droit à souscrire à une action de la société ;
- Nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA : hors modification du capital social de la société, 180.000 BSA donneraient lieu à l'émission d'autant d'actions représentant 0,83 % du capital social de la société ;
- Prix d'exercice des BSA : 4,71€.
- Période d'exercice : les BSA pourront être exercés en totalité ou en partie, en une ou plusieurs fois, dans les 7 ans qui suivront leur date de souscription. Les BSA des tranches optionnelles deviendront caducs si ces tranches d'obligations ne sont pas souscrites.
- Cotation des BSA : non

La société a procédé en 2015 à l'émission de 60 000 OBSA pour un montant de 540 000 euros ainsi qu'à l'émission de trois tranches d'obligations simples (A, B et C) pour un montant total en principal de 14 460 000 euros. Les OBSA ont été souscrites en janvier 2015 par IPF Partners.

A chaque OBSA sont attachés 3 BSA soit au total 180 000 BSA, dont 120 000 devenaient caduques si les tranches optionnelles d'obligations n'étaient pas souscrites (Tranches B et C). Les BSA sont rattachés aux trois tranches d'obligations simples, à hauteur de 60 000 BSA par tranche. Ils deviennent exerçables à partir de l'émission des obligations. Si les obligations ne sont pas émises, alors, les BSA sont caduques.

La Tranche A d'obligations simples, d'un montant de 4 460 000 euros, a été souscrite en mars 2015, donnant lieu à l'émission de 60 000 BSA.

La Tranche B d'obligations simples, optionnelles et d'un montant de 5 millions d'euros a été souscrite en décembre 2015, donnant lieu à l'émission de 60 000 BSA.

Au 31 décembre 2015, la société avait ainsi procédé à l'émission de 120 000 BSA suite à la souscription des Tranches A et B.

La Tranche C n'ayant pas été exercée, les 60 000 BSA restant sont devenus caduques.

En juin 2016, la société a procédé à l'émission d'une Tranche D d'obligations simples pour un montant de 5 millions d'euros. Aucun BSA n'est attaché à cette tranche.

Ainsi, le nombre de BSA en circulation dans le cadre de cet emprunt obligataire s'élève à 120 000. Le tableau ci-dessous résume les coûts exposés en compte de résultat sous la rubrique « paiements fondés sur des actions » au cours de la période.

(en milliers d'euros)	SO 2014	Actions gratuites	BSA 2016	Actions gratuites 2016	Actions de performance 2016	Actions gratuites 09/2017	Actions de performance 2017	Actions gratuites 12/2018	Actions de performance 2019	Actions gratuites 2019	SO 2019	Total
31/12/2017	43	253	44	356	46	49	119					910
31/12/2018	14	-	43	19	171		201	408				770
31/12/2019	-	-	1			217	328	172			36	754
31/12/2020								6			32	38

L'information détaillée sur le nombre d'options par catégories et les prix d'exercice est présentée en note 13.3 – Options de souscriptions d'actions.

NOTE 20 : DETAIL DES CHARGES OPERATIONNELLES

20.1 Coûts directs de production et de service

Coûts directs de production et service (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-20	31-déc.-19
Achats et sous-traitance	9 121	9 083
Charges de personnel	1 411	1 684
Redevances	372	238
Amortissements et provisions	319	(43)
Total des coûts directs de production et service	11 223	10 962

Les coûts directs des ventes se composent essentiellement des coûts de production, de transport, et d'installation des équipements vendus sur l'exercice, ainsi que des coûts de maintenance des équipements installés et maintenus par EOS imaging.

La phase d'intégration des équipements étant sous-traitée, les coûts de production sont majoritairement composés des coûts d'achats des composants et de sous-traitance.

En valeur, la marge brute en pourcentage du chiffre d'affaires augmente de 749 points de base (pb) et s'élève à 12,6 m€ comparativement à 9,1 m€ lors de l'exercice précédent.

- L'augmentation du prix de vente moyen des équipements de 12% liée à l'augmentation de la part du nouvel équipement EOS Edge dans le mix produit
- L'augmentation structurelle du chiffre d'affaires maintenance et la baisse conjoncturelle de consommation de pièces détachées du fait des différents confinement et restrictions survenus pendant l'année génèrent une croissance de la marge Maintenance de 827 pb
- Les charges de personnel sont en recul de 273k€ du fait de départs non remplacés sur l'année



20.2 Coûts indirects de production et de service

Coûts indirects de production et service (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-20	31-déc.-19
Achats et sous-traitance	1 402	1 335
Frais de déplacement	690	1 037
Charges de personnel	2 327	1 871
Amortissements et provisions	169	159
Total des coûts indirects de production et service	4 587	4 402

Les coûts indirects de production et de services ont progressé de 4% comparativement à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des charges de personnel à la suite de mouvements interne de salariés. Cette évolution répond aux besoins de renforcement de l'équipe services qui prend en charge la gestion de la base installée qui continue de croître significativement. Les différentes restrictions sanitaires du fait de la Covid-19 viennent réduire fortement les frais de déplacement.

20.3 Recherche et développement

Recherche et développement (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-20	31-déc.-19
Achats et sous-traitance	1 363	2 334
Frais de déplacement	39	136
Charges de personnel	1 999	1 536
Amortissements et provisions	2 196	793
Total recherche et développement	5 597	4 799

A la fin de l'année 2019, une nouvelle génération de systèmes d'imagerie, EOSedge, a été mise sur le marché, il en découle pour 2020 :

- Baisse de la part des dépenses éligible à capitalisation qui se reflète par une augmentation des charges de personnel de 30%
- Augmentation des amortissements de dépenses capitalisées à la suite du lancement
- Diminution des frais de sous-traitance du projet EOS Edge

Les coûts de R&D ont progressé de 17 % sur l'exercice, passant de 4 799 k€ en 2019 à 5 597 k€ en 2020.

Les dépenses comptabilisées en charges sur l'exercice se composent principalement des salaires de l'équipe R&D constituée de 52 ingénieurs basés sur 3 sites.

Les frais engagés dans la phase de développement des projets innovants sont activés à l'actif selon la norme IAS 38 « Immobilisations corporelles ». Au 31 décembre 2020 les frais de développement activés s'élèvent à 2 097 k€.

Si l'on exclut l'incidence des retraitements IFRS, les coûts exposés au cours de l'exercice s'élèvent à 7,7 m€ en 2020 contre 7,5 m€ en 2019.



20.4 Ventes, clinique et marketing

Ventes, cliniques et marketing (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-20	31-déc.-19
Achats et sous-traitance	910	1 602
Etudes	(28)	(16)
Frais de déplacement	432	1 402
Foires et expositions	206	633
Charges de personnel	5 870	7 547
Total ventes, cliniques et marketing	7 390	11 168

Les coûts de ventes, cliniques et marketing incluent :

- Les coûts de déploiement commercial et de développement de la force de vente associée,
- Les études cliniques et rencontres de leaders d'opinion dans le domaine de l'orthopédie et de la radiologie,
- Les coûts liés aux participations à des congrès nationaux et internationaux (RSNA, SOFCOT, JFR...),
- Les frais de déplacements essentiellement liés aux séminaires de ventes annuels, aux participations aux congrès nationaux et internationaux.

Les dépenses ventes, cliniques et marketing ont baissé de 34% au cours de l'exercice. Ce recul s'explique principalement par :

- La baisse des charges de personnel de 1.7M€, conséquence de mobilités internes, de départs non remplacés sur l'année ainsi qu'à la renonciation de M. Lobinsky à sa rémunération variable au titre de l'année 2020.
- La baisse des frais de déplacements de 1M€, conséquence directe des restrictions mondiale dans le cadre de la crise sanitaire.
- La baisse des dépenses de sous-traitance et expositions suite à l'annulation des différents congrès pendant la crise sanitaire.

20.5 Réglementaire

Réglementaire (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-20	31-déc.-19
Achats et sous-traitance	220	223
Frais de déplacement	11	23
Charges de personnel	573	665
Total réglementaire	804	911





Les coûts liés aux affaires réglementaires et à la qualité correspondent essentiellement :

- Aux coûts liés à l'obtention des certifications pour les produits du Groupe,
- Aux coûts de personnel de l'équipe organisée autour d'un directeur des affaires réglementaires.

Les dépenses réglementaires sont en baisse de 12% par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par une baisse de 100k€ liés aux restrictions de déplacements et aux des charges de personnels suite aux mobilités interne de collaborateurs

20.6 Coûts administratifs

Coûts administratifs (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-20	31-déc.-19
Achats et sous-traitance	3 062	3 780
Frais de déplacement	47	70
Charges de personnel	2 566	1 828
Amortissements et provisions	297	245
Total coûts administratifs	5 972	5 924

Les coûts administratifs sont essentiellement constitués :

- Des frais de personnel
- Des honoraires d'audit, d'avocats et de consultants,
- Des coûts d'assurance et loyers.

Au total, les coûts administratifs sont stables sur l'exercice. L'augmentation des charges de personnel dû à l'impact taux plein sur 2020 de plusieurs managers et à la provision exceptionnelle pour départ à la retraite d'un salarié acté en décembre 2020 est entièrement compensée par la baisse des achats et sous-traitance dû au moindre recours à certaines expertises qui ont été internalisées, à la reprise de provisions pour litige et au contrôle des dépenses sur l'année.

Les charges principales liées à l'offre en cours d'ATEC (et conditionnées au succès de l'offre) ne sont pas prises en compte au 31 décembre 2020 (honoraires et commissions des conseils, rémunération du management, etc.)

NOTE 21 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Produits et charges financiers (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-20	31-déc.-19
Pertes sur équivalents de trésorerie		
Charges d'intérêts	1 470	1 600
Charges IFRS 16	124	134
Composante financière - contrats de vente	191	
Différence de change	961	170
Total des charges financières	2 745	1 904
Revenus sur équivalents de trésorerie		
Remboursement emprunt obligataire		
Composante financière - contrats de vente	36	163
Différence de change	1 127	6
Total des produits financiers	1 163	168
Produits financier nets	(1 583)	(1 736)

Les charges d'intérêt concernent essentiellement les intérêts sur l'emprunt obligataire, tel que présenté en note 2.

Les autres postes du résultat financier reprennent également l'impact de nouvelles normes IFRS.

L'application de la norme IFRS 16 conduit à la comptabilisation de charges financières pour un montant de 124K€.

Lorsqu'un contrat comporte une composante de financement significative créée par un intervalle de plus de 12 mois entre le service rendu et l'encaissement, le chiffre d'affaires est ajusté par un produit ou une charge financière.

L'application de la norme IFRS 15 et la composante de financement incluse dans la valorisation des services rendus au client a un impact net de 154 k€.

NOTE 22 :CHARGE D'IMPOT

Selon la législation en vigueur, la société dispose des déficits fiscaux suivants :

- Indéfiniment reportables en France pour un montant total de 95 269 k€.
- Aux Etats Unis :
 - Reportables sur 20 ans aux Etats-Unis pour les déficits nés avant 2018 pour un montant de 20 916 kUS\$
 - Les déficits générés à compter de 2018 ne peuvent plus s'imputer qu'à hauteur de 80% des bénéfices imposables : Ils s'élèvent à 11 945 kUS\$

Les déficits reportables s'élèvent ainsi à 32 862 KUS\$, soit un total de 26 780 K€ au 31 décembre 2020.

- Reportables entre 2029 et 2040 au Canada pour un montant de 4 031 KCA\$, soit un total de 2 579 K€ au 31 décembre 2020.
- Reportables indéfiniment en Allemagne pour 408 k€.

La base active d'imposition différée nette des différences temporaires passives n'a pas été activée par prudence, en application des principes décrits en note 4.19.

Le taux d'impôt applicable à la société est le taux en vigueur en France, soit 28%.

	2020	2019
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	(11 179)	(18 429)
Charge d'impôt effective	6	
Intérêts minoritaires		
Amortissement des écarts d'acquisition		
Résultat net consolidé avant impôt, écarts d'acquisition et minoritaires	(11 173)	(18 429)
<i>Taux d'impôt théorique</i>	<i>28.00%</i>	<i>28.00%</i>
Charge d'impôt théorique	(3 128)	(5 160)
<i>Décalages d'imposition :</i>		
- Autres différences permanentes	75	36
- Paiements en actions	11	208
- Autres produits non imposables (CIR)	(331)	(531)
- Différences taux imposition	(15)	
- Pertes fiscales non activées et différences temporelles	3 394	5 448
Charge d'impôt effective	6	0
<i>Taux d'impôt effectif</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>

NOTE 23 : ENGAGEMENTS

Obligations au titre des contrats de location simple

EOS imaging SA :

Pour son siège social, la Société a un contrat de location. Le bail immobilier est consenti pour une durée de dix années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Pour assurer une partie de sa production, la Société a un contrat de sous-location. Le sous-bail est consenti pour la durée restant à courir du bail principal soit 9 ans, avec la possibilité pour la société de donner congé seule tous les trois ans. Cette sous-location a été résiliée le 21 octobre 2020 et prendra fin le 20 juin 2021.

Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 31 décembre 2020 :

EOS imaging SA :



Eos Imaging SA (en milliers d'euros)	Paiements dus par période			
	TOTAL	A 1 an et plus	A 1 an et à 5 ans au plus	A 1 an et plus
Contrat de location simple	4 510	606	2 334	1 570
Total paiements dus	4 510	606	2 334	1 570

EOS imaging Inc :

Eos Imaging Inc (en milliers \$)	Paiements dus par période			
	TOTAL	A 1 an et plus	A 1 an et à 5 ans au plus	A 5 ans et plus
Contrat de location simple	\$ 208	\$ 62	\$ 146	-
Total chiffre d'affaires	208	62	146	

EOS image Inc :

Eos Image Inc (en milliers \$ CAD)	Paiements dus par période			
	TOTAL	A 1 an et plus	A 1 an et à 5 ans au plus	A 5 ans et plus
Contrat de location simple	\$229	\$55	\$174	\$0
Total chiffre d'affaires	229	55	174	

OneFit Medical :

OneFit Medical (en milliers d'euros)	Paiements dus par période			
	TOTAL	A 1 an et plus	A 1 an et à 5 ans au plus	A 5 ans et plus
Contrat de location simple	4	4		
Total chiffre d'affaires	4	4		

Le contrat de location OneFit se termine en février 2021 sera prolongé pour 12 mois pour un engagement de 37 k€.

Autres engagements donnés

Dans le cadre de la maîtrise de ses coûts d'approvisionnement, le Groupe a été amené à mettre en place des contrats de fourniture moyen terme qui, pour certains, incluent des engagements de volume. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe pourrait être amené à verser des indemnités si ces volumes n'étaient pas honorés.



NOTE 24 : RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du conseil d'administration et du comité de direction de la société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés

(en milliers d'euros)	déc-20	déc-19
Rémunérations et avantages en nature	2 818	2 656
Paiements en actions	-	1
Jetons de présence	-	130
Total	2 818	2 787

Les modalités d'évaluation des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 19.

NOTE 25 : RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Résultat net (en milliers d'euros)	(11 179)	(18 429)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	26 621 290	26 328 829
Résultat net par action (en euros)	(0.42)	(0.70)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles	28 166 472	28 522 636

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (options de souscription d'actions) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une réduction de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 26 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la société sont constitués d'une part de trésorerie et d'autre part des financements tels que l'emprunt obligataire. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la société. La politique de la société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit.

Risque de liquidité

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle a notamment procédé à un examen exhaustif des remboursements de l'avance remboursable détaillée en note 15. « Passifs financiers non courants » et à celui de l'emprunt obligataire, dont les échéances sont détaillées ci-dessous :

Echéancier des passifs financiers (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	25 722	1 551	24 171	
Avances BPI - Ardea	283	33	250	
Emprunts bancaires	19		19	
Total passif	26 024	1 584	24 440	-

Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'avances remboursables conclues, il pourrait être amené à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver le Groupe de certains moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement. Au 31 décembre 2020, le groupe respecte l'ensemble des conditions contractuelles.

Concernant les obligations convertibles, en cas de manquements aux modalités (notamment en cas de défaut de paiement des intérêts ou du principal), défaut croisé ou changement de contrôle de la Société, les détenteurs de ces titres pourraient demander le remboursement anticipé de l'intégralité des obligations convertibles. Ce risque est jugé faible par le Groupe.

Sur la base de cet examen, le risque de liquidité a été réapprécié au regard des impacts de la crise Covid, voir note 4.13 continuité d'exploitation. Toutefois, la Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financements importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits.



Risque de change

** Produits d'exploitation :*

L'ensemble des ventes du Groupe réalisées en Europe et en Asie-Pacifique est libellé en euros. Les ventes réalisées en Amérique du Nord sont libellées en devises locales.

Ainsi, 69% du chiffre d'affaires 2020 était libellé en euros représentant 16.4 millions d'euros, et 31% était libellé en dollars US ou canadiens, représentant 7.4 millions d'euros.

Les autres produits d'exploitation, constitués de financements publics, étaient libellés en euros représentant 1.3 millions d'euros soit 61%, et étaient libellés en dollars US et canadiens représentant 0.8 millions d'euros soit 39%.

** Charges d'exploitation :*

Les charges exposées en France sont libellées en euros, à l'exception de certains approvisionnements et honoraires dont le montant n'est pas significatif. Les charges exposées dans les filiales aux Etats-Unis, Canada et Singapour sont libellées en devises locales.

Ainsi, 89% des charges d'exploitation 2020 étaient libellées en euros, représentant 31 millions d'euros, et 11% étaient libellées en devises, représentant 4 millions d'euros, dont 2.9 millions d'euros étaient libellées en dollars US.

** Charges financières :*

Les charges financières du Groupe sont libellées en euros.

Ainsi, l'effet d'une variation des taux de change, au 31 décembre 2020, impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la société, comme suit :

- Une appréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien, américain et singapourien générerait une dégradation du résultat de 331 k€ ;
Une dépréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien, américain et singapourien générerait une amélioration du résultat de 331 k€.

Cet effet traduit deux composantes distinctes :

- Le risque opérationnel : la hausse de 43% du Résultat Opérationnel en 2020 à taux de change historique aurait été de 42% à taux de change constant ;
- Le risque lié aux investissements réalisés dans les filiales étrangères est matérialisé en résultat financier lors de la conversion des créances rattachées aux participations dans les comptes consolidés. Cette composante représente le solde de cet effet.

La société a mis en place début 2021 une couverture de change à terme pour une part significative de son chiffre d'affaires afin de préserver sa marge commerciale.

Risque de crédit

La société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la société (essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme). Au 31 décembre 2020, ces titres sont exclusivement des titres de revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts

et créances, et que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières auxquelles le Groupe fait appel.

Concernant ses clients, le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Toutefois, le Groupe doit tenir compte de délais de règlements clients variables, qui dépendent de différents facteurs :

- Facteurs sectoriels :
 - o Le Groupe commercialise des équipements d'imagerie médicale pour lesquels l'installation, la formation des utilisateurs et la recette de l'équipement peuvent être assez longs. Ces trois éléments sont des conditions nécessaires au règlement de l'équipement, même si des acomptes à la commande sont parfois obtenus ;
 - o Le Groupe peut être amené à accorder des délais de règlements assez longs dans le cadre de négociation de l'acte de vente ;
 - o Les délais de règlement des hôpitaux publics sont traditionnellement longs, indépendamment des conditions contractuelles accordées.
- Facteurs géographiques :
 - o Les délais de règlements sont traditionnellement longs dans certaines zones géographiques (Asie, Moyen-Orient).

Le poste créances clients inscrit au bilan passe de 17.7 à 9.8 m€ grâce aux efforts de collecte déployés et au changement du cycle commercial au cours du premier trimestre 2019. Cette évolution permet de réduire très significativement le besoin en fonds de roulement.

Le Groupe, lors de l'analyse de ses créances dans le cadre de la norme IFRS 15, a déterminé des ajustements si le prix de transaction risque de varier.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Celle-ci est composée essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

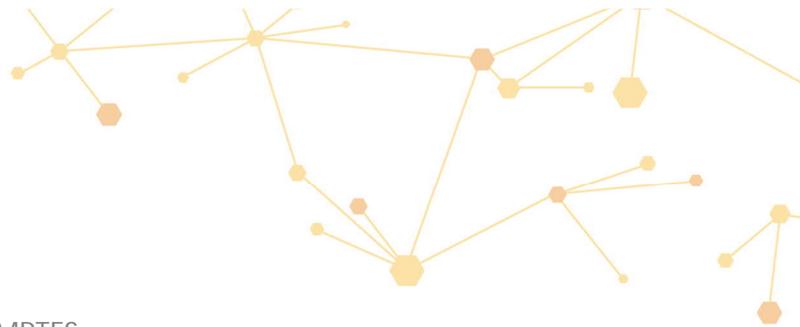
Au 31 décembre 2020, les dettes financières de la société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le prêt à taux zéro et l'avance remboursable à taux fixe.

Juste valeur

Comme présenté en note 16.3 – Instruments financiers inscrits au bilan et effet résultat, la juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.





NOTE 27 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Tableau récapitulatif des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charges de l'exercice.

En keuros	31-déc.2020		
	Deloitte	PKF	Actis
Audit			
Commissariat aux comptes certification et examen des comptes individuels et consolidés	60	44	
1) Eos Imaging SA			
2) Filiales intégrées globalement (<i>Eos Imaging Inc, Eos Imaging Inc, Eos Imaging Gmbh, Onefit Medical, Eos Imaging Pte Ltd</i>)	13		4
Service autres que la certification des comptes (*)			
1) Eos Imaging SA	2		
2) Filiales intégrées globalement (<i>Eos Imaging Inc, Eos Imaging Inc, Eos Imaging Gmbh, Onefit Medical, Eos Imaging Pte Ltd</i>)			
Sous Total Audit	75	44	4
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement			
1) Juridique, social, fiscal			
2) Autres			
Sous Total Autres missions			
Total	75	44	4

(*) Ces prestations couvrent les services requis par les textes légaux et réglementaires (rapports sur opérations en capital, lettre de fin de travaux).



NOTE 28 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

a. Poursuite du projet d'Offre Publique d'Alphatec sur les titres d'EOS imaging

Le 15 janvier 2021, le comité social et économique de la Société, après avoir examiné les termes et conditions de l'Offre, a émis son avis sur l'Offre (l'avis est disponible dans la note en réponse publiée sur le site internet de la Société dédié à l'offre²¹ et de l'AMF).

Le 4 mars 2021 Conseil d'administration s'est réuni et a rendu un avis motivé favorable sur le projet d'offre publique d'achat par Alphatec Holdings, Inc. ("ATEC") visant les actions et les OCEANES EOS (l'"Offre").

- Le Conseil d'administration a pris acte des intentions exprimées par ATEC dans son projet de note d'information et de l'avis rendu par le Comité Economique et Social d'EOS (CSE). Il a aussi pris connaissance de l'attestation d'équité du cabinet Accuracy, en qualité d'expert indépendant, qui conclut que l'Offre est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires et les porteurs d'OCEANES.
- Sur la base notamment de l'attestation d'équité, de l'avis du CSE et de la recommandation positive du comité ad hoc, le Conseil d'administration a considéré à l'unanimité que l'Offre était dans l'intérêt d'EOS, de ses actionnaires et de ses porteurs d'OCEANES à qui elle offre une liquidité immédiate et intégrale dans des conditions de prix favorables, et de ses salariés. Il a en conséquence émis un avis favorable sur l'Offre et a recommandé aux actionnaires et aux porteurs d'OCEANES d'apporter respectivement leurs actions et leurs OCEANES à l'Offre.

Le 5 mars 2021, Alphatec-a déposé le projet de note d'information relatif à l'Offre publique d'achat auprès de l'AMF.

Le 30 mars 2021, l'offre a obtenu l'autorisation du ministre chargé de l'économie, des finances et de la relance, au titre de l'article L. 151-3 du code monétaire et financier relatif au contrôle des investissements étrangers réalisés en France.

²¹ www.eos-imaging-finance.com



Le 30 mars 2021, l'Autorité des marchés financiers a déclaré conforme le projet d'offre publique d'achat en application de l'article 231-23 du règlement général.

Le 31 mars 2021, l'Autorité des marchés financiers a communiqué que l'offre publique d'achat sera ouverte du 1^{er} avril au 7 mai 2021 inclus.

A partir du 8 mars 2021, suite au dépôt du projet d'Offre publique, Alphatec a procédé à des achats d'actions de la Société sur le marché. Au 19 avril 2021, Alphatec détenait 5 897 721 actions, soit 22,12% du capital et des droits de votes. Alphatec a par ailleurs acquis 174 061 obligations convertibles de la société.

b. Obtention de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) à hauteur de 4,7 M€

Dans le cadre des mesures de soutien prises en France face à la crise sanitaire, le groupe a fait la demande des Prêts Garantis par l'Etat.

Le 19 mars 2021, la société Onefit Medical, filiale d'EOS imaging a reçu un prêt garanti par l'état de 0,4m€ du Crédit Mutuel.

Le 14 avril 2021, EOS imaging a reçu un prêt garanti par l'état de 4,3m€ par un syndicat bancaire constitué de BNP Paribas, de Bpifrance et de la Société Générale.

c. Communication du chiffre d'affaires non audité du 1^{er} trimestre 2021

Le 20 avril 2021, la Société a communiqué son chiffre d'affaires non audité pour le 1^{er} trimestre 2021, qui s'élève à 5,6 M€, en croissance de +48% par rapport au 1^{er} trimestre 2020. La performance commerciale²² s'est élevée à 7,9 M€ en progression de +31% par rapport au 1^{er} trimestre 2020. La position de trésorerie au 31 mars 2021 était de à 8,2 M€.

²² La Performance Commerciale est un indicateur qui correspond à la somme des commandes d'équipement valorisées reçues sur la période et des revenus de maintenance, consommables et services de la période. Ceci permet de disposer d'un indicateur comparable de performance avec le chiffre d'affaires du modèle commercial prévalant jusqu'en 2018, où la livraison des équipements était réalisée juste après la réception de la commande, et donc le chiffre d'affaires des équipements enregistré sur la même période que la commande.

